



*Entraide-Respect-Ouverture.
Chaque jour, chaque élève, une réussite.*

École de l'Envolée

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée.
Tenue le mardi 27 octobre à 18 heures 30 sur Teams.

SONT PRÉSENTS :

Madame Karine Ferland	Présidente
Monsieur Maxim Moreau	Vice-Président
Madame Sonia Bernier	Membre parent
Madame Noumbé Diop	Membre parent
Madame Valérie Tremblay	Membre parent
Madame Hélène Labrie	Enseignante
Madame Hélène Kabis	Enseignante
Madame Sophie Crevier	Employée de soutien
Madame Isabelle Boyce	Employée du service de garde

ABSENCES :

Aucune absence.

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Donia Salehabadi.	Directrice
--------------------------	------------

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Donia Salehabadi, directrice fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 18heures 31.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-20-21-01 Il est proposé par madame Sophie Crevier d'adopter l'ordre du jour suivant avec la correction suivante : au point 5 la date de la réunion est le 23 juin.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Composition et fonctionnement du Conseil d'établissement 3.1 Tour de table et élection au poste de président – vice-président 3.2 Désignation du représentant de la communauté s'il y a lieu 3.3 Formulaires à compléter pour la réunion, à savoir : - Dénonciation d'intérêt - Liste des membres - Confidentialité Formulaire d'autorisation pour la divulgation de renseignements personnels sur le site web de l'école.
4. Nomination d'un secrétaire.
5. Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2020 5.1 Questions afférentes au procès-verbal
6. Parole au public
7. Points de décision et d'adoption 7.1 Calendrier des rencontres 7.2 Adoption des règles de régie interne 2020-2021 7.3 Activités éducatives complémentaires, 6 ^e année 7.4 Plan de lutte contre l'intimidation 7.5 Frais chargés aux parents 7.6 Demande d'autorisation pour aller au parc, piscine ou à la bibliothèque sur temps de classe. 7.7 Dérogation à la politique alimentaire pour les journées spéciales 7.8 Campagne de financement 7.9 Fonds à destination spéciale (classe verte). 7.10 Embellissement de la cour d'école, mesure 50530 7.11 Régie interne SDG 2020-2021
8. Points d'information 8.1 Nouveaux « pouvoirs » du CÉ. 8.2 Budget de fonctionnement du CE. 8.3 Formation obligatoire des membres Premières capsules et fiches sont disponibles ici. 8.4 Une communication et deux bulletins cette année.
9. Parole aux divers représentants 9.1 Comité de parents 9.2 Enseignants 9.3 SDG 9.4 Personnel de soutien
10. Questions diverses
11. Levée de l'assemblée

3. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

3.1 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT OU D'UNE PRÉSIDENTE

En vertu de l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil d'établissement choisissent parmi les représentants des parents, qui ne sont pas membre du personnel du centre de services scolaire, celui ou celle qui agira comme président ou comme présidente. Cette nomination est valable pour un an.

Madame Karine Ferland fait part de son intérêt à agir comme présidente et explique ses motivations.

C-20-21-02 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Maxim Moreau il est résolu à l'unanimité

DE CHOISIR Mme Karine Ferland comme présidente du conseil d'établissement de l'école pour l'année scolaire 2020-2021.

3.2 NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT OU D'UNE VICE- PRÉSIDENTE

En vertu de l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil d'établissement choisissent parmi les représentants des parents, qui ne sont pas membre du personnel du centre de services scolaire, celui ou celle qui agira comme président ou comme présidente. Cette nomination est valable pour un an.

Monsieur Maxim Moreau accepte de continuer son travail à la vice- présidence du conseil d'établissement

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité

C-20-21-03 DE CHOISIR Monsieur Maxim Moreau comme vice-président du conseil d'établissement de l'école pour l'année scolaire 2020-2021

3.3 DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT DES MEMBRES

L'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit à la directrice de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

La dénonciation requise au premier alinéa se fait lors de la première séance du conseil suivant laquelle un membre participe pour la première fois.

La directrice fera parvenir à chaque membre un formulaire de dénonciation d'intérêts et en fait une brève présentation. Elle demande à chacun de le compléter. Tous les formulaires doivent lui être retournés d'ici une semaine.



*Entraide-Respect-Ouverture.
Chaque jour, chaque élève, une réussite.*

4. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE

Mme Sonia Bernier agira en tant que secrétaire.

5. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

C-20-21-04 Il est proposé par Madame Hélène Kabis d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 23 juin 2020, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5.1 SUIVIS AUX DERNIÈRES RENCONTRES

Tel qu'elle s'y était engagée lors de la rencontre du 23 juin, la directrice présente des informations additionnelles concernant :

Classe verte : le début des travaux est prévu entre le 4 et le 6 novembre

Mesures Covid : toute l'équipe respecte des consignes sanitaires, nous avons notre protocole en cas de fermeture. Nous allons faire des modifications afin de répondre aux besoins des élèves qui ont des problèmes d'exéma.

Club des petits déjeuners : ne sera pas renouvelé, nous avons perdu notre chef bénévole, de plus avec la Covid nous avons décidé de ne pas reporter le club des petits déjeuners.

Caisse scolaire, à suivre, une rencontre est prévue le 5 novembre.

Travaux bénévoles : pour l'instant les bénévoles ne sont pas admis à l'école sauf pour des projets très spécifiques. (Photo scolaire)

6. PAROLE AU PUBLIC

Madame la présidente explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole. Mme Ferland nous informe qu'aucun parent ne représente notre district au CA du centre des services scolaires des Patriotes. Elle insiste sur l'importance d'avoir un représentant.

7. POINTS DE DÉCISION

7.1 CALENDRIER DES RENCONTRES

La directrice présente le calendrier des rencontres.



Entraide-Respect-Ouverture.

Chaque jour, chaque élève, une réussite.

C-20-21-05 Il est proposé par Monsieur Maxim Moreau ; d'adopter le calendrier tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.2 ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CÉ. 2020-2021

L'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) établit ses règles de régie interne, lesquelles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire;

Cet article prévoit aussi que le CÉ doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école.

Les règles de régie interne existantes ont été présentées aux membres du CÉ par la directrice.

Mme Donia Salehabadi, propose de modifier le montant du souper à 15\$ par personne et de préciser jusqu'à épuisement des fonds. De plus, les sommes non utilisées ne seront pas reportées chaque année. Par contre, un budget est reconduit annuellement.

C-20-21-06 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Isabelle Boyce il est résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER les règles de régie interne du conseil d'établissement telles que présentées par madame Donia Salehabadi, dont une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

7.3 ACTIVITÉS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES

Reporté à une date ultérieure

7.4 PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE, ACTUALISATION

L'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par la directrice de l'école;

Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école;

En vertu de l'article 75.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, ce plan prévoit les engagements qui doivent être pris par la directrice envers l'élève victime d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci ainsi que les démarches qui doivent être entreprises par la directrice auprès de l'élève qui est l'auteur d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci;



Entraide-Respect-Ouverture.

Chaque jour, chaque élève, une réussite.

Par ailleurs, un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être distribué aux parents et le CÉ doit veiller à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible;

La directrice a présenté l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

Les membres du CÉ échangent au sujet du projet présenté;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Sonia Bernier il est résolu à l'unanimité.

C-20-21-07 D'APPROUVER l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence proposé par la directrice de l'école pour l'année scolaire 2020-2021, dont une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

7.5 FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS.

La directrice présente les écarts de prix.

C-20-21-08 Il est proposé par madame Valérie Tremblay ; d'adopter les prix.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.6 DEMANDE D'AUTORISATION POUR SORTIES SUR TEMPS DE CLASSE

La directrice présente les sorties

L'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école proposée par la directrice de l'école.

La directrice a présenté les activités suivantes, qui nécessiteront soit un changement aux heures, soit une sortie à l'extérieur de l'école :

- Parc, tous les groupes, à l'occasion
- Piscine, tous les groupes, à l'occasion
- Bibliothèque municipale, tous les groupes, à l'occasion



Entraide-Respect-Ouverture.

Chaque jour, chaque élève, une réussite.

Ces projets d'activités ont été élaborés avec la participation des membres du personnel de l'école conformément à ce que prévoit l'article 89 de la LIP.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Maxim Moreau il est résolu à l'unanimité.

C-20-21-09 D'APPROUVER la programmation d'activités, telle que proposée par la directrice, incluant les coûts, lorsqu'applicable.

7.7 DÉROGATION À LA POLITIQUE ALIMENTAIRE POUR LES JOURNÉES SPÉCIALES

La directrice présente la demande des enseignants en lien avec la possibilité de déroger à la politique alimentaire lors des journées spéciales.

C-20-21-10 Il est proposé par madame Isabelle Boyce : d'adopter la dérogation à la politique alimentaire pour les journées spéciales.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.8 CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Reporté

7.9 FONDS À DESTINATION SPÉCIALE

La directrice présente le budget du club des petits déjeuners et propose de protéger le montant de 659.57\$ pour le club lorsqu'il reprendra son service d'ici l'année prochaine.

C-20-21-11 Il est proposé par madame Sophie Crevier d'adopter la protection du 659.57\$ du club des petits déjeuners d'ici l'année prochaine.

La proposition est adoptée à l'unanimité.



Entraide-Respect-Ouverture.

Chaque jour, chaque élève, une réussite.

7.10 EMBELLISSEMENT DE LA COUR

La directrice présente le projet d'embellissement de la cour de l'école qui prévoit les éléments suivants : Mme Donia Salehabadi souhaite débiter la deuxième phase du projet d'embellissement de la cour ;

Ce projet permettra d'entamer les zones d'intervention des zones 2 et 3.

Zone d'intervention 2

- Recouvrement des carrés d'arbre avec platelage
- Ajout de fibre de bois à la base des arbres pour éviter la compaction et favoriser le développement des jeunes arbres
- Ajout de tuteurs en bois autour des troncs des jeunes arbres pour plus de protection
- Mobilier: 2 bancs de l'amitié fixés au sol
- Installation d'une table de ping-pong

Zone d'intervention 3

- Implantation de deux bacs à sable 12' X12'
- Plantation de deux arbres
-

Le coût estimé de ce projet est de 67 634\$. Ce projet sera financé de la façon suivante :

Source de financement :

Subvention ministérielle (mesure 50530 Embellissements de cour d'école) 38 156.4

Surplus de l'année scolaire précédente : 25 437.6\$

Total :63 594\$

Les membres échangent au sujet de ce projet.

C-20-21-12 II EST PROPOSÉ PAR madame Isabelle Boyce, d'autoriser Mme Donia Salehabadi, la directrice de l'école à faire les démarches requises pour la mise en œuvre du projet d'embellissement de la cour d'école Phase 2.



Entraide-Respect-Ouverture.

Chaque jour, chaque élève, une réussite.

7.11 ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU SDG. 2020-2021

L'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) établit ses règles de régie interne, lesquelles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire;

Cet article prévoit aussi que le CÉ doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école.

Les règles de régie interne existantes ont été présentées aux membres du CÉ par la directrice.

C-20-21-13 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Noubé Diop il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER les règles de régie interne du conseil d'établissement telles que présentées par la directrice dont une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

8. POINTS D'INFORMATION

8.1 Nouveaux « pouvoirs » du CÉ

Ce document servira de guide pour le CÉ. Mme Donia Salehabadi fait un résumé des nouveaux pouvoirs du CÉ.

8.2 Budget de fonctionnement du CÉ

Mme Donia informe le CÉ des dépenses en lien avec le budget.

8.3 Formation obligatoire des membres

Mme Donia Salehabadi informe les membres du CÉ de leur obligation à suivre une formation.

8.4 Communication (bulletin)

Cette année, la première communication sera disponible sur Mozaïk le 13 novembre 2020.

Il y aura deux bulletins : Le bulletin sera disponible sur Mozaïk au plus tard le **22 janvier 2021**. Ce bulletin couvrira la période du **01 septembre** au **15 janvier** et comptera pour 50% du résultat final de l'année. Le deuxième bulletin sera disponible sur Mozaïk le **10 juillet**. Ce bulletin couvrira la période du **18 janvier 2021** au **23 juin 2021** et comptera pour 50% du résultat final de l'année. Sur le 2^e bulletin apparaîtra également le résultat final pour chaque discipline. Ce résultat sera composé comme suit : 50% étape 1, 50% étape 2, et tiendra compte de la pondération des compétences disciplinaires. Des épreuves ministérielles moins longues et de plus courte durée représenteront 10% du résultat final.



Entraide-Respect-Ouverture.

Chaque jour, chaque élève, une réussite.

9. PAROLE AUX DIVERS REPRÉSENTANTS

9.1 Comité de parents

Les parents remercient tout le personnel pour leur implication. Les enfants ne semblent pas vivre la lourdeur des consignes de la Covid. Ils sont heureux d'aller à l'école.

9.2 Enseignants

Les enseignants constatent avec fierté que nos élèves s'adaptent bien aux nouvelles conditions en lien avec la Covid. Ils collaborent bien et respectent les consignes sanitaires. Nous avons trouvé un semblant de normalité. Cette année, l'école a acheté des cadenas pour tous les élèves du troisième cycle afin qu'ils puissent bien se préparer pour le secondaire.

9.3 SDG

Nous avons pris notre vitesse de croisière, les élèves respectent les bulles, nous retrouvons le plaisir partagé, nous constatons une belle participation des d'élèves lors des journées pédagogiques.

9.4 Personnel de soutien

10. QUESTIONS DIVERSES

10.1 Aucune question.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-20-21-14 À 20 h 06, il est proposé par madame Isabelle Boyce de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Président(e)

Directrice